

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Une nouvelle déclaration de guerre de Fillon contre TOUTES les retraites !

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : lundi 10 septembre 2007

Démocratie & Socialisme

La nouvelle attaque annoncée hier, contre les retraites ne vise pas seulement certaines catégories de travailleurs qui ont conquis et conservé des avantages mérités en matière de retraite : ces avantages sont d'ailleurs payés de cotisations plus lourdes, de souffrances et de tâches bien particulières, historiquement fondées et toujours justifiées. Ils ne doivent pas être supprimés, ils doivent être étendus progressivement à d'autres catégories pour lesquelles c'est nécessaire en raison de travaux pénibles physiquement et mentalement.

Ce qu'annonce le gouvernement, c'est la régression de ces avantages (qui coûtent epsilon dans l'ensemble des régimes de retraite) pour mieux faire régresser à nouveau tous les autres droits à la retraite : porter à 41 ou 42 annuités le calcul des retraites, porter à 61 et 62, et davantage l'âge du droit à la retraite.

Ce n'est donc pas un combat de corporation, mais un combat de tous les salariés, ce ne sont pas des "régimes spéciaux" ou privilégiés, mais des régimes normaux, qui devraient être repris, adaptés, dans le bâtiment, dans le transport, dans l'agriculture, dans la restauration, dans les travaux de nuit et à la chaîne, partout où l'usure fragilise les salariés face à leurs droits à retraite.

Tous ceux qui croient intelligents de céder sans réfléchir à l'air du temps et de faciliter la tâche à Sarkozy et à Fillon, en fait, font le lit des nouvelles attaques contre les retraites par répartition, et pour les fonds de pension derrière.

L'unité syndicale est à l'ordre du jour, l'unité de la gauche aussi pour arrêter les mauvais coups de ce gouvernement, le plus à droite depuis Pétain, celui qui veut une "thérapie de choc" détruisant tout ce qu'il y a de social dans notre pays. Unité contre ces mauvais coups répétés, précipités, provocateurs de Sarkozy !

Rappelons aussi que le 30 septembre 2007 de façon scandaleuse, contre l'avis unanime de tous les syndicats, dans une conspiration générale du silence, un nouveau code du travail promulgué les 7 et 12 mars dernier, déstructuré, affaibli, mutilé, entre en vigueur : 500 lois du travail ayant été transformées en décrets, la partie réglementaire étant aussi en cours de réécriture d'ici à mars 2008.

D&S Lundi 10 septembre, Gérard Filoche

Lire « Retraites : réponse au Medef »

Jean-Jacques Chavigné, Gérard Filoche, Ed. Ramsay, 260 p, avril 2001 16 euros

Fillon Sarkozy annoncent vouloir déshabiller Paul le cheminot pour habiller Paulette la commerçante mais ce qu'ils proposent va faire que les deux soient nus

Ils refusent de hausser les cotisations patronales et annoncent l'allongement des cotisations des salariés au-delà du possible (40, 41, 42 ans...) alors que les salariés français travaillent de facto, en moyenne, 37 ans, (et même 33 ans dans la fonction publique) Cela revient à les faire sauter à la perche sans perche

Donc seulement à baisser leurs retraites, à "replonger les vieux dans la misère" comme au 19e siècle

Il protège les fonds de pension, les assurances individuelles volontaires, la retraite à la carte individualisée au détriment de la solidarité et de la répartition.

Le projet socialiste adopté le 1er juillet 2006 :

En défense de la retraite à 60 ans !

La solidarité entre les générations

L'allongement de la durée de la vie est un progrès. Il ouvre de nouvelles dimensions à la vie familiale, à la vie associative, à la solidarité entre générations ; il importe d'autant plus de consolider notre système de répartition

a) Garantir l'avenir des retraites

En poursuivant la réforme « Balladur » de 1993, la loi « Fillon » de 2003 a programmé l'abaissement du niveau des retraites et n'en garantit même pas le financement. Elle sera abrogée. Son remplacement fera l'objet d'une large négociation. **La retraite à 60 ans doit demeurer un droit.**

Sécuriser et rendre plus juste notre système de retraite repose d'abord sur la croissance et l'emploi. Faciliter l'entrée des plus jeunes dans la vie active, ou encore organiser la seconde partie de carrière des plus âgés y contribueront. C'est à ces conditions que les arbitrages pour définir les règles de partage de l'allongement de l'espérance de vie entre la durée de la vie professionnelle et celle de la retraite pourront être trouvées.

Avec les syndicats de salariés, nous voulons assurer la pérennité de notre système de retraite par répartition et le maintien du lien entre les revenus de travail, le montant des pensions et le financement par des cotisations assises sur l'ensemble de la richesse produite.

La solidarité entre les générations passe par un financement pérenne du Fonds de réserve des retraites au niveau prévu initialement par le gouvernement Jospin, indispensable pour garantir les besoins de financement des années 2020-2040.

L'épargne salariale doit être gérée de manière collective et contrôlée par les syndicats pour qu'elle ne se substitue pas au régime de retraite obligatoire (général et complémentaire).

Sur ces bases, nous ouvrirons avec les partenaires sociaux une négociation dont l'objet portera sur :

- ▶ un niveau minimal de pension garantie qui devra s'approcher du SMIC,
- ▶ une modification des conditions d'évaluation du taux de remplacement. Les améliorations plus favorables devront reposer sur des financements supplémentaires.
- ▶ le mode de financement des régimes spéciaux,
- ▶ de meilleures possibilités de choisir son départ à la retraite et de la préparer,
- ▶ des dispositions justes et équitables dans la prise en compte du travail pénible, dans les systèmes de ~~décote- surcote et les « avantages familiaux ».~~

Arguments pour défendre toutes nos retraites par répartition à 60 ans à un niveau décent

Les régimes spéciaux de retraites (salariés de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF) (mais aussi des militaires...) se retrouvent confrontés à un véritable tir de barrage.

François Fillon affirme que tout est prêt pour réformer ces régimes de retraite, Devedjian, que "les esprits ont évolué".

Horace et les Curiaces

Jean-Louis Debré (président UMP de l'Assemblée Nationale) pose une question intéressante à François Fillon : « Pourquoi lorsqu'il était ministre, n'a-t-il pas fait une réforme des régimes spéciaux ? » La réponse est simple : il fallait diviser le salariat pour pouvoir l'affronter sur un sujet aussi sensible que les retraites. Horace choisissait d'attaquer l'un après l'autre chacun des trois Curiaces : le secteur privé, la fonction publique, les régimes spéciaux.

En 1993, Balladur avait commencé à la besogne en s'attaquant aux retraites des salariés du secteur privé (40 ans de cotisations, retraite calculée sur les 25 meilleurs années et non sur les 10...) En 1995, Juppé, s'appuyant sur l'inégalité créée par Balladur entre salarié du privé et du public s'attaquait, au nom de l'égalité, à la retraite des fonctionnaires et aux régimes spéciaux. L'énorme mobilisation de novembre-décembre 1995 l'obligeait à reculer. Fillon en a tiré les leçons : en 2003, il ne s'est attaqué qu'aux seuls fonctionnaires.

Il estime maintenant qu'il est temps d'en finir avec les régimes spéciaux, toujours au nom de sa conception de l' « égalité », celle du nivellement par le bas.

En 1995 les salariés du public ont défendu les intérêts de tous les salariés

En 1995, les salariés de la fonction publique, ceux de la SNCF, d'EDF-GDF, de la Ratp ont été accusés de défendre des « intérêts corporatistes ». En réalité, en défendant leurs propres retraites, ils ont défendu les retraites de tous les salariés, du privé comme du public. Pendant 8 ans, aucun gouvernement n'a osé remettre en cause les retraites dans le public mais aussi dans le privé. Il n'était pas possible, en effet, d'exiger des salariés du privé une augmentation de leur durée de cotisation tant que les salariés du public bénéficiaient de 37,5 années et demie.

Mais en 2003, Fillon ne s'est pas contenté d'obliger les salariés du public à cotiser 40 annuités. Dès 2008, la loi qu'il a fait voter, augmentera d'un trimestre par an ans la durée de cotisation dans le privé et dans le public. Les 45 annuités préconisées par le Medef sont en bonne voie.

Pourquoi les salariés sont-ils les seuls visés ?

Curieusement, le tir de barrages contre les régimes spéciaux de retraites ne vise que les salariés. Pourtant, au nom de l' « égalité », il existerait d'autres cibles.

Les « retraites chapeaux », tout d'abord. Elles sont financées à grands frais par les entreprises et permettent à bien des dirigeants d'entreprise de bénéficier d'une retraite approchant souvent de très près leur salaire d'activité. Ce sont autant de sommes qui sont détournés de l'augmentation des cotisations retraites patronales et qui nuisent à l'équilibre des régimes de retraite des salariés du secteur privé.

Une nouvelle déclaration de guerre de Fillon contre TOUTES les retraites !

Ensuite, les transferts entre régimes de retraite, ce qu'on appelle la « compensation ». Ils se font au détriment des régimes de salariés et au profit des régimes de non-salariés (agriculteurs, professions indépendantes, commerçants, professions libérales...). En quoi est-ce acceptable alors que ces professions paient des cotisations nettement inférieures à celle des salariés (cotisations salariés + cotisations employeurs) et ont toujours refusé un alignement de leurs cotisations sur celles des salariés ?

Un enjeu financier au total peu important

Il s'opère, tout d'abord, une confusion entre les régimes spéciaux de retraite des trois Fonctions publique (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux) et les régimes spéciaux de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF, des mines. Or, seuls ces derniers sont concernés puisque les trois fonctions publiques ont été au nombre des victimes de la loi Fillon de 2003. L'enjeu est donc beaucoup moins important que ce qui est suggéré.

La Cour des comptes précise, ensuite, qu'il faut réformer ces régimes « en raison des perspectives démographiques » : le nombre de retraités augmente et le nombre de cotisants diminue. C'est un argument un peu court car il ne prend pas en compte les causes de cette évolution démographique. La cause fondamentale de cette évolution est pourtant évidente : la dégradation du service public et le fait que depuis plus de 20 ans, les embauches nécessaires à un fonctionnement correct du service public n'ont pas été effectuées. Il est donc normal que la solidarité nationale intervienne pour financer les retraites de ces régimes. Si tel n'était pas le cas, quel serait le sort des mineurs retraités ?

Enfin, lorsque l'on analyse la question des retraites, il est nécessaire d'envisager l'avenir, de faire un peu de prospective. En effet, si la situation démographique des régimes spéciaux n'est pas très favorable aujourd'hui il n'en sera pas de même dans 20 ans. A condition, toutefois que cesse la dégradation du service public. Car la diminution des embauches depuis plus de 20 ans se traduira par une diminution des départs en retraite en 2025. Aujourd'hui, il y a environ 500 000 retraités (certains ne bénéficiant, d'ailleurs, que de pensions de réversion) relevant des régimes spéciaux pour un total de 12 millions de retraités, soit 4,2 %. En 2025 les chiffres seront tout à fait différents : environ 300 000 pour environ 18 millions de retraités, soit 1,6 % du total.

Alors pourquoi tant de bruit pour si peu ?

Parce que la droite veut briser les reins de ceux qui ont été le fer de lance des mobilisations de salariés en 1995 et en 2006. C'est aussi l'un des buts des privatisations, même si ce n'est pas le plus important. Parce que la droite veut aller au-delà de l'allongement d'un trimestre par an de la durée de cotisation et aller le plus rapidement possible vers une retraite à taux plein pour 45 années de cotisation. L'article 5 de la loi Fillon lui permet très clairement d'agir ainsi. Mais, sans augmenter les cotisations (ce que le Medef lui interdit) il ne sera pas possible d'équilibrer le financement des régimes de retraite par répartition.. Cela ne sera possible politiquement que quand aura sauté l'ultime verrou symbolique des 37,5 années de cotisation dans les régimes spéciaux.

Pourquoi pas un seul régime de retraite ?

La question est judicieuse.

Mais il faudrait d'abord la poser au gouvernement qui, avec la loi Fillon, a fait le lit des fonds de pension et mis à mal la possibilité d'un seul régime unifié de retraite par répartition.

Il faudrait ensuite la poser à tous les non-salariés qui ont toujours refusé l'intégration à un régime qui les obligerait à

aligner leurs cotisations sur celle du salariat.

Il faudrait, enfin, prendre en compte le fait que EDF-GDF et la RATP ont commencé à intégrer (adosser) les retraites de leurs salariés au régime général. Cette intégration a amené le versement d'une soulte par les entreprises concernées, afin de compenser le transfert de charges.

L'égalité des droits : oui, mais comment ?

Il reste cependant une question de fond : pourquoi les salariés d'EDF, la SNCF, la RATP pourraient-ils profiter de conditions de départ en retraite qui seraient plus avantageuses que celles des salariés du privé ou des trois fonctions publiques ?

Les salariés des entreprises visées ont la possibilité de partir en retraite à 55 ans, voire à 50 ans. Ils cotisent 37,5 années contre 40 dans les autres secteurs. Leurs retraites sont calculées sur le dernier salaire. Est-ce acceptable au regard du sort imposé aux salariés du privé ou de la Fonction publique ?

Que 18 000 agents de conduite de la Sncf (10 % des agents de la Sncf) puissent prendre leur retraite à 50 ans ne paraît pas scandaleux au regard de la nature de leur métier et de la sécurité des usagers. D'ailleurs, les militaires peuvent la prendre bien avant cet âge mais ne font pas l'objet d'une attention aussi soutenue. Ce qui est regrettable, par contre, c'est que la pénibilité du travail et la sécurité (des usagers de la route par exemple) ne soient pas prise en compte dans le secteur privé.

Que les 160 000 autres agents de la Sncf puissent partir à 55 ans correspond au versement de cotisations retraites beaucoup plus élevées que dans le secteur privé.

En 2000, ces cotisations s'élevaient à 26 % de son salaire pour un salarié du privé (régime général et ARCCO) mais à 36 % de son salaire pour un salarié de la Sncf. Une partie de ces 36 % est certes payés par l'Etat mais c'est aux dépens d'un salaire direct plus élevé. Il faut savoir également que le départ en retraite à 55 ans n'est pas du tout synonyme de retraite à taux plein. En effet, l'âge d'embauche a continuellement reculé : de 18 ans il y a 40 ans à 24/25 ans en moyenne aujourd'hui. Très peu de cheminots bénéficieront donc, dans ces conditions d'un nombre d'annuités suffisantes pour bénéficier d'une retraite à taux plein à l'âge de 55 ans.

Leur retraite est calculée sur leur dernier salaire. Mais ce ne serait certainement pas une bonne solution pour les salariés du privé : à la différence du public, un salaire peut considérablement régresser au cours de cette dernière année. La vraie égalité avec les salariés du public serait de revenir au calcul de la retraite sur la base des 10 meilleures années.

Les salariés relevant des régimes spéciaux peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein au bout de 37,5 années de cotisation. Alors qu'il faut 40 annuités pour les salariés du privé. Alors qu'il faudra (dans le meilleur des cas) ajouter un trimestre par an à ces 40 annuités à partir de 2008 aussi bien pour les salariés du privé que pour ceux des trois fonctions publiques.

Il n'y a donc pas égalité. Mais tout le problème est de savoir comment établir cette égalité.

L'espérance de vie après 60 ans augmente (même si elle le fait beaucoup moins rapidement que ne l'affirme la loi Fillon). Il pourrait, donc, être possible de discuter d'un allongement de la durée de cotisation.

Une nouvelle déclaration de guerre de Fillon contre TOUTES les retraites !

Mais cela n'aura aucun sens tant que sévira le chômage de masse et que différer le départ à la retraite obligera des centaines de milliers de jeunes à rester au chômage.

Cela n'aura aucun sens, non plus, tant que la durée moyenne d'une carrière dans le secteur privé sera, comme aujourd'hui, égale à 37 ans. Dans les conditions actuelles, en effet, obliger les salariés du privé à cotiser au-delà de 37,5 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein relève d'un déni de réalité, d'une volonté de faire chuter dramatiquement le niveau des retraites sans oser l'avouer. Le patronat licencie à tour de bras les salariés de plus de 50 ans et le gouvernement vient de supprimer le seul frein à cette frénésie : la contribution Delalande qui obligeait à verser entre 8 et 12 mois de salaire pour le licenciement d'un salarié âgé. De plus en plus de salariés du privé (notamment les femmes) partent avec des retraites amputées, de plus en plus proches du minimum vieillesse. Ils seront sans doute la majorité dans 30 ans. Certes, l'égalité est nécessaire. Mais la seule égalité possible, aujourd'hui, si l'on ne veut pas baisser le niveau des retraites, c'est les 37,5 annuités, dans le privé comme dans le public (fonction publique et régimes spéciaux).

Comment financer les retraites ?

L'alignement des régimes spéciaux de retraites sur les autres régimes de retraite des salariés ne concernerait que 1,6 % des retraités en 2025. Il serait donc, de toute façon, parfaitement vain d'attendre de cette réforme une solution au financement des retraites.

C'est pourquoi il est nécessaire de revenir sur la question du financement des retraites. C'est là que se situe la clé du problème. La réforme Fillon ne crée pas de nouvelles ressources pour les retraites. Pour cette loi, l'équilibre financier sera le produit de l'allongement de la durée de cotisation et de la baisse du montant des retraites. Ce qui signifie que dans 30 ans, vieillesse et pauvreté redeviendront synonymes pour la majorité des salariés en retraite, comme il y a 40 ans !

Pourtant, selon le Conseil d'Orientation des Retraites et le rapport Charpin avait calculé qu'il était possible de maintenir le niveau des retraites à condition d'augmenter les cotisations retraites de 15 points en 40 ans. Cela représente une augmentation de 0,38 point par an. A part le Medef, qui peut prétendre qu'une augmentation de 0,25 point pour les cotisations patronales et de 0,13 points pour les cotisations salariales serait insupportable ? C'est, au contraire, non seulement possible mais souhaitable. Cela serait possible car cela n'empêcherait ni les profits ni les salaires directs d'augmenter. Cela permettrait de financer des retraites égales à 75 % du salaire et (en augmentant plus rapidement le taux des cotisations patronales) de commencer à répartir autrement les richesses. Cela permettrait de commencer à reprendre au capital les 160 milliards d'euros annuels gagnés par les profits au détriment des salaires au cours des 25 dernières années.

L'égalisation des retraites se ferait alors par le haut et non par le bas comme le veulent Sarkozy et le Medef.

Gérard Filoche, Jean Jacques Chavigné

Le dernier rapport du COR prépare une nouvelle attaque de la droite contre nos retraites

Le rapport du Conseil d'orientation des retraites de janvier 2007 présente des aspects positifs. Notamment, il ne reprend pas à son compte le projet sarkozyen d'instauration d'une Tva sociale pour financer les retraites par répartition. Il insiste, au contraire, sur un financement prioritaire des régimes de retraites par des cotisations assises

sur les salaires.

Mais, malgré de multiples précautions oratoires, ce rapport est appelé à jouer le même rôle que le « rapport Charpin » au début des années 2000 et à préparer le terrain à une nouvelle offensive contre nos retraites. La Cgt et Fo ont d'ailleurs pris leurs distances avec les conclusions de ce rapport.

41,5 ou 42 ans de cotisation en 2012

L'article 5 de la loi Fillon de 2003 prévoit qu'un décret puisse, en 2008, ajuster le calendrier d'allongement de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein. Prenant appui sur les déficits anticipés du régime général de retraites de la Sécurité social de 2006 et 2007 (2,5 puis 3,4 milliards d'euros), le rapport du Cor prépare l'opinion à la publication d'un tel décret. La régression programmée par loi Fillon s'accentuerait.

L'allongement de la durée de cotisation (dans le secteur privé et la fonction publique) d'un trimestre par an de 2009 à 2012 ne serait plus suffisant. Ce n'est plus 41 ans de cotisation pour bénéficier d'une retraite complète en 2012 mais 41,5 ou 42 ans qui seraient nécessaires. L'exigence du Medef de 45 années de cotisation serait ainsi en voie de réalisation...

Ne pas toucher au taux des cotisations retraites ni au partage des richesses

Le rapport note l'évolution du déficit de la Cnav (le régime général des salariés du secteur privé) mais il n'évoque que marginalement la possibilité d'augmenter les ressources des régimes de retraite de répartition. Tout ce passe pour le Cor comme si le problème du financement des retraites n'avait rien à voir avec l'évolution du taux des cotisations retraites. C'est pour lui un sujet tabou : il peut bien constater que la masse salariale a augmenté moins vite que prévue depuis 2003 mais l'augmentation du taux des cotisations retraites n'est évoqué que très marginalement et sans qu'en soit tirée la moindre conséquence pratique. Pourtant, le problème du financement de nos retraites par répartition est, avant tout, le problème de ses recettes. En effet, ces dernières ont cessé de croître alors que le nombre de retraités augmentait : comment peut-on alors s'étonner de l'apparition d'un déficit ?

Surtout, le Cor ne propose à aucun moment la possibilité d'augmenter prioritairement les cotisations retraites patronales. Une telle augmentation commencerait pourtant à compenser la perte, au cours des 23 dernières années, de 10 points de Produit intérieur brut (160 milliards d'euros annuels) subie par les salaires et bénéficiant aux seuls profits. Mais le Cor ne voit pas dans une autre répartition des richesses la solution au financement de nos retraites.

Pour le Cor, le salarié aurait le choix de prendre sa retraite quand il le désire

Le rapport du Cor fait dépendre le maintien dans l'emploi du libre choix des salariés. Pour le Cor, les départs en retraite dépendraient en effets des comportements des salariés et de leur « prise de conscience ». Comme si un salarié avait le choix de rester dans l'entreprise où il travaille alors que les employeurs licencient à tour de bras les salariés de plus de 50 ans. Le rapport signale pourtant que se développent des « modes de rupture du contrat de travail, plus souples et moins onéreux pour les employeurs » qu'une « rupture liée à l'âge ». Le rapport note également, au passage, que « seulement 40 % des salariés qui liquident leur retraite étaient en emploi l'année précédente ». mais il n'en tire aucune conclusion et surtout pas celle que les 60 % de salariés qui ne sont plus au travail ne peuvent de toute façon pas y rester.

Le Cor suggère de faire sauter les « bornes » des 60 et des 65 ans qui limiterait l'efficacité de l'allongement de la durée de cotisation. Il reprend ainsi à son compte, dans un autre registre, la fable de Sarkozy selon laquelle les salariés qui veulent travailler plus se heurteraient au « mur des 35 heures ».

Les régimes spéciaux de nouveau dans le collimateur

En 1993, Balladur s'était attaqué aux seules retraites des salariés du secteur privé. En 2003, Fillon avait continué cette politique de division du salariat en s'attaquant prioritairement, sous prétexte d'équité, aux retraites de la Fonction publique. Aujourd'hui, c'est les retraites des salariés des régimes spéciaux (Sncf, Ratp, Edf-Gdf, Banque de France ...) que le Cor suggère fortement de niveler par le bas, en appelant à un « examen différencié », entreprise par entreprise.

Les transferts de cotisations au détriment des régimes de salariés et au profit des régimes de non-salariés (agriculteurs, professions indépendantes, commerçants, professions libérales...) ne sont pas remis en cause par le Cor. A terme, l'enjeu des retraites des régimes spéciaux est pourtant dérisoire : en 2025, les retraites relevant des régimes spéciaux ne représenteront plus que 1,6 % des retraités. Alors pourquoi s'attaquer à ces régimes spéciaux si ce n'est pour aller au-delà de l'allongement d'un trimestre par an dans le secteur privé et la fonction publique ? En effet, une telle augmentation serait impossible tant que subsistera le verrou symbolique des 37,5 années de cotisation dans les régimes spéciaux.

L'acceptation des mesures prises contre les salariés « âgés »

Le Cor entérine la suppression, par le gouvernement de Villepin et la majorité de droite, de la contribution Delalande qui pénalisait le licenciement de salariés de plus de 50 ans. Le Cor adopte ainsi la vision du Medef qui veut que tout obstacle au licenciement soit un obstacle à l'embauche. C'est cette vision qui avait conduit le gouvernement Chirac-Villepin-Sarkozy à essayer d'imposer le Cpe en 2006 avec le succès que l'on sait.

Dans la même veine, le rapport note positivement la création par le gouvernement de Villepin « d'un Cdd d'une durée maximale de 18 mois renouvelable une fois, pour les chômeurs de plus de 57 ans en recherche d'emplois depuis plus de trois mois. » Ces emplois-vieux ne feront qu'accroître la précarité des salariés âgés en entraînant le licenciement de salariés en Cdi pour les remplacer par d'autres en Cdd (ce qu'on appelle communément un « effet d'aubaine »). Mais c'est là encore la logique du Cpe qui est reprise à son compte par le Cor : la précarité crée l'emploi !

Augmenter le taux d'emploi des salariés de 60 à 65 ans

Dans les statistiques, un salarié a 59 ans jusqu'au jour de ses 60 ans et 64 ans jusqu'au jour de 65 ans. La solution préconisée par le Cor est donc d'augmenter le nombre de salariés de 60 à 65 ans au travail.

Cela peut paraître une simple question de simple logique : moins il y aura de retraités, moins il y aura de problème de financement. Mais c'est une logique d'« experts » qui découpe la réalité en sphères d'expertise cloisonnées : l'emploi des jeunes d'un côté, celui des « seniors » de l'autre. Il est vrai qu'avec près de 5 millions de chômeurs (toutes catégories de l'ANPE confondues) une vision d'ensemble du problème de l'emploi ne pourrait que mettre en évidence l'absurdité d'une augmentation de la durée de travail pour les salariés de plus de 60 ans alors que des centaines de milliers de jeunes ne trouvent pas d'emploi.

L'indexation des retraites

Le rapport se refuse à envisager une indexation des retraites sur les salaires et non sur les prix.

Pire, il estime que, sans mesures de financement complémentaires, une revalorisation des retraites indexée sur les

salaires et non sur les prix « conduirait à doubler le besoin de financement des régimes de retraites obligatoires en 2050 ». Mais il n'en tire aucune conclusion sur la signification du maintien d'une indexation sur les prix en termes de paupérisation des retraités par rapport aux salariés encore au travail. L'indexation sur les prix a, en effet, une fonction bien précise : elle prive les retraités du droit de profiter des gains de productivité réalisés chaque année dans les entreprises. La part qui devrait leur revenir ne va pas pour autant aux salariés au travail, elle est tout simplement confisquée par les profits.

Gaël Dupont et Henri Sterdyniak écrivaient déjà en 2000 (« Quel avenir pour nos retraites » La Découverte » : « De 1995 à 2020, les salaires nets augmentent de 2,2 % l'an ; les retraites de 0,3 % l'an. Le niveau de vie relatif des retraités diminue de 36 % ». Or, la pauvreté est une notion relative. Ainsi, pour beaucoup de personnes âgées, vieillesse et pauvreté redeviendront-elles synonymes, comme il y a une trentaine d'années, si les lois Fillon de 2003 et Balladur de 1993 ne sont pas abrogées.

La CGT et FO n'acceptent pas les conclusions du COR

La CGT n'a pas donné « son aval aux conclusions du rapport du COR ». Elle refuse, en effet les « principales suggestion du rapport visant à durcir un peu plus les conditions d'obtention des retraites ». Elle met en évidence les conséquences réelles de l'allongement de la durée de cotisation : la baisse du niveau des pensions. Elle propose d'agir en réformant les cotisations retraites des employeurs et en donnant le priorité à l'emploi.

Fo affirme qu'en matière de retraite comme dans d'autres, « le diagnostic partagé n'existe pas ». Elle souligne que, pour elle, « l'augmentation de la durée de cotisation n'est pas acceptable » et conclut que le problème de l'équilibre financier des régimes de retraite « relève d'un meilleur partage des richesses produites ».

Si la droite gagne en 2007 nous savons ce qui nous attend

Sarkozy n'est pas très bavard quand il s'agit des retraites. Il sait que le sujet fâche et que le programme du Medef est encore moins porteur dans ce domaine que dans d'autres. L'Ump a, d'ailleurs, désavoué Fillon lorsqu'il se permettait de dire tout haut ce que la droite pensait tout bas et surtout ce qu'elle ferait si elle gagnait en 2007. Le rapport du Cor nous en donne un avant goût.

En cas de victoire de la droite en 2007 et donc sans abrogation de la loi Fillon nous savons maintenant ce qui nous attend : un allongement à durée indéterminée de notre durée de travail ou une baisse considérable du niveau de nos retraites. François Wenz-Dumas (Libération du 11 janvier 2007) résume fort bien les conclusions du rapport du Cor : « La réforme de 2003 doit être complétée par de nouvelles mesures, tout aussi douloureuse que celles de la loi Fillon, si l'on veut préserver l'équilibre des régimes »... De Villepin a d'ailleurs déjà vendu la mèche et annoncé que les assurés devront « travailler plus longtemps » pour assurer la « pérennité des retraites ». Mais peut-être n'aime-t-il pas Sarkozy ?

Jean-Jacques Chavigné